

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2024

Les articles L. 2313-1 et L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Montbard, elle sera disponible également sur le site internet de la commune.

Le compte administratif est le document retraçant les opérations budgétaires et comptables de l'année. Il a été approuvé pour l'année 2024 au cours de la séance du conseil municipal du 03 avril 2025.

Budget principal

Le Compte Administratif (CA) de la commune est structuré en deux sections :

- **La section de fonctionnement** qui regroupe toutes les dépenses et recettes rattachées à la gestion courante de la ville,
- **La section d'investissement** qui regroupe toutes les dépenses de travaux d'investissement et d'équipements ainsi que le capital de la dette à rembourser sur l'exercice et en recette, les subventions des partenaires, le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée, l'autofinancement et l'emprunt nouveau nécessaire au financement des projets communaux.

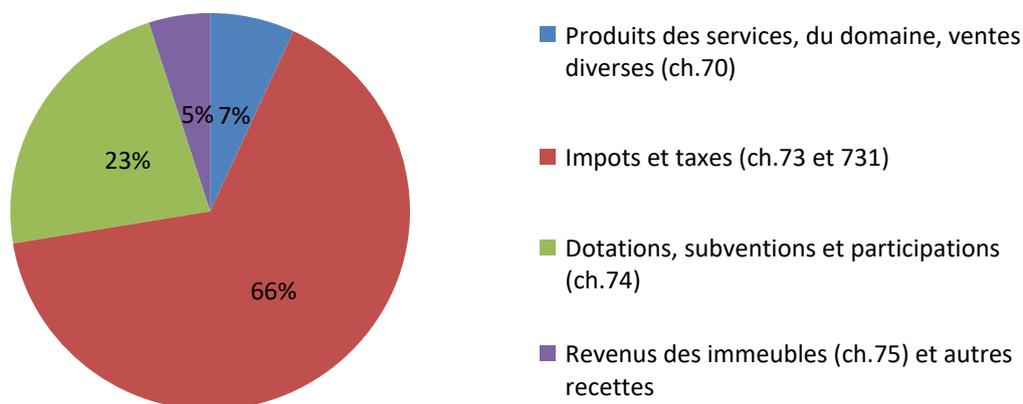
Section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement intègrent les recettes fiscales, les dotations versées par l'Etat, les tarifs acquittés par les usagers des services publics, ainsi que diverses recettes de gestion courante perçues par la collectivité.

Les recettes de fonctionnement se répartissent comme suit :

Recettes de fonctionnement	CA 2023 (pour mémoire)	CA 2024	%2023/2024
Produits des services, ventes diverses (ch.70)	858 039,49 €	863 095,88 €	0,59%
Impôts et taxes (ch. 73)	8 177 368,62 €	8 275 741,37 €	1,20%
Dotations, subventions et participations (ch.74)	2 623 377,23 €	2 854 978,30 €	8,83%
Revenus des immeubles (ch.75)	408 050,21 €	398 720,87 €	-2,29%
Autres recettes	127 451,60 €	228 848,07 €	79,56%
Total recettes de fonctionnement	12 194 287,15 €	12 621 384,49 €	3,50%

Répartition des recettes de l'année 2024



Les impôts et taxes, principales recettes de fonctionnement de la commune, se composent des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, de l'attribution de compensation (recette versée par la Communauté de Communes du Montbardois destinée à neutraliser budgétairement les effets des transferts de compétences) et de diverses autres recettes fiscales et parafiscales (part communale des droits de mutation sur les transactions immobilières, part communale de la taxe locale sur la consommation finale d'électricité, etc...). L'augmentation des recettes, sur ce poste, résulte principalement de la hausse des bases d'imposition de la fiscalité directe.

Taux de fiscalité de la Commune de Montbard

Taxe	Commune de Montbard (année 2024)	Niveau départemental Taux moyen (année 2024)	Niveau national Taux moyen (année 2024)
Taxe foncière (bâti)	44.73	45.02	39.74
Taxe foncière (non bâti)	80.87	37.13	51.08
Taxe d'habitation	23.69	21.58	23.88

Les dotations, subventions et participations sont en hausse par rapport à 2023 notamment par une régularisation de recette auprès de la communauté de communes du Montbardois.

Les produits de services et revenus des immeubles en baisse par rapport à 2023, s'expliquent par un décalage dans le temps dans l'établissement des titres de recettes du dernier trimestre de l'année 2022 émis au début de l'année 2023, en 2024 encaissement est redevenu normal. De plus, ce poste de recette intègre également l'indemnisation de l'assurance suite aux différents sinistres et qui est variable d'une année à l'autre.

Les autres recettes fluctuent d'une année à l'autre car ce poste de recette intègre le remboursement des arrêts de maladies par l'assureur de la collectivité et des recettes exceptionnelles (cessions immobilières, mandats antérieurs annulés, etc).

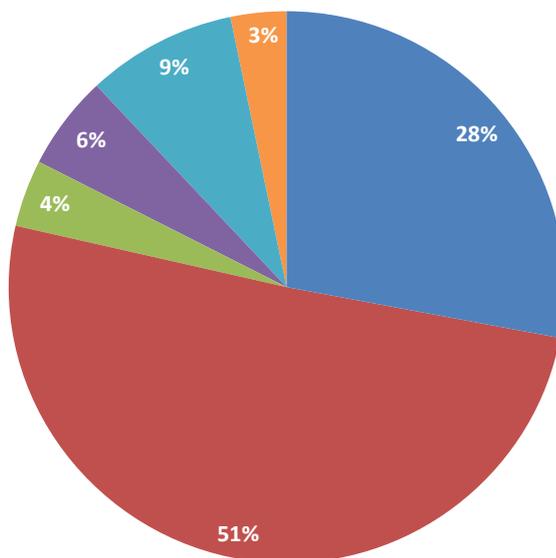
Les dépenses de fonctionnement intègrent les frais de personnel, les subventions versées à différents organismes (dont les associations), ainsi que les frais généraux (dépenses d'énergie et de fluides, prestation de services et dépenses liées aux services externalisés) et les intérêts de la dette.

Les dépenses de fonctionnement se répartissent comme suit :

Dépenses de fonctionnement	CA 2023 (pour mémoire)	CA 2024	%2023/2024
Frais généraux (ch.011)	3 073 453,69 €	2 956 108,10 €	-3,82%
Charges de personnel (ch.012)	5 237 308,28 €	5 354 920,70 €	2,25%
Atténuation de produits (ch.014)	445 673,00 €	415 288,00 €	-6,82%
Opérations d'ordre de transfert entre sections (ch.042)	571 320,52 €	584 223,73 €	2,26%
Autres charges de gestion courante (ch.65)	959 447,51 €	923 336,77 €	-3,76%
Charges financières (ch.66)	308 128,43 €	343 605,93 €	11,51%
Autres dépenses	2 208,00 €	6 386,66 €	189,25%
Total dépenses de fonctionnement	10 597 539,43 €	10 583 869,89 €	-0,13%

RÉPARTITION DES DEPENSES DE L'ANNÉE 2024

- Frais généraux (ch.011)
- Charges de personnel (ch.012)
- Atténuation de produits (ch.014)
- Opérations d'ordre de transfert entre sections (ch.042)
- Autres charges de gestion courante (ch.65)
- Charges financières (ch.66)



Les charges de personnel constituent le premier poste de dépenses pour la collectivité, en augmentation par rapport à l'année 2023 compte tenu de la revalorisation du point d'indice à 1.5% à partir de juillet 2023 dont la répercussion se retrouve en totalité en 2024, de la revalorisation du SMIC en novembre 2024 et de l'effet mécanique du glissement vieillesse technicité.

Les frais généraux regroupent toutes les dépenses nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité : achats de consommables, entretien des bâtiments communaux, du matériel municipal et des espaces publics, consommations diverses (électricité, eau, chauffage, carburant), vêtements de travail, assurances, maintenance, redevance pour la délégation de service public du centre Amphitrite, animations culturelles, etc. L'évolution à la baisse par rapport à l'année 2023 s'explique principalement par la diminution des prix/consommations du carburant, du gaz, et de l'électricité durant l'année 2024.

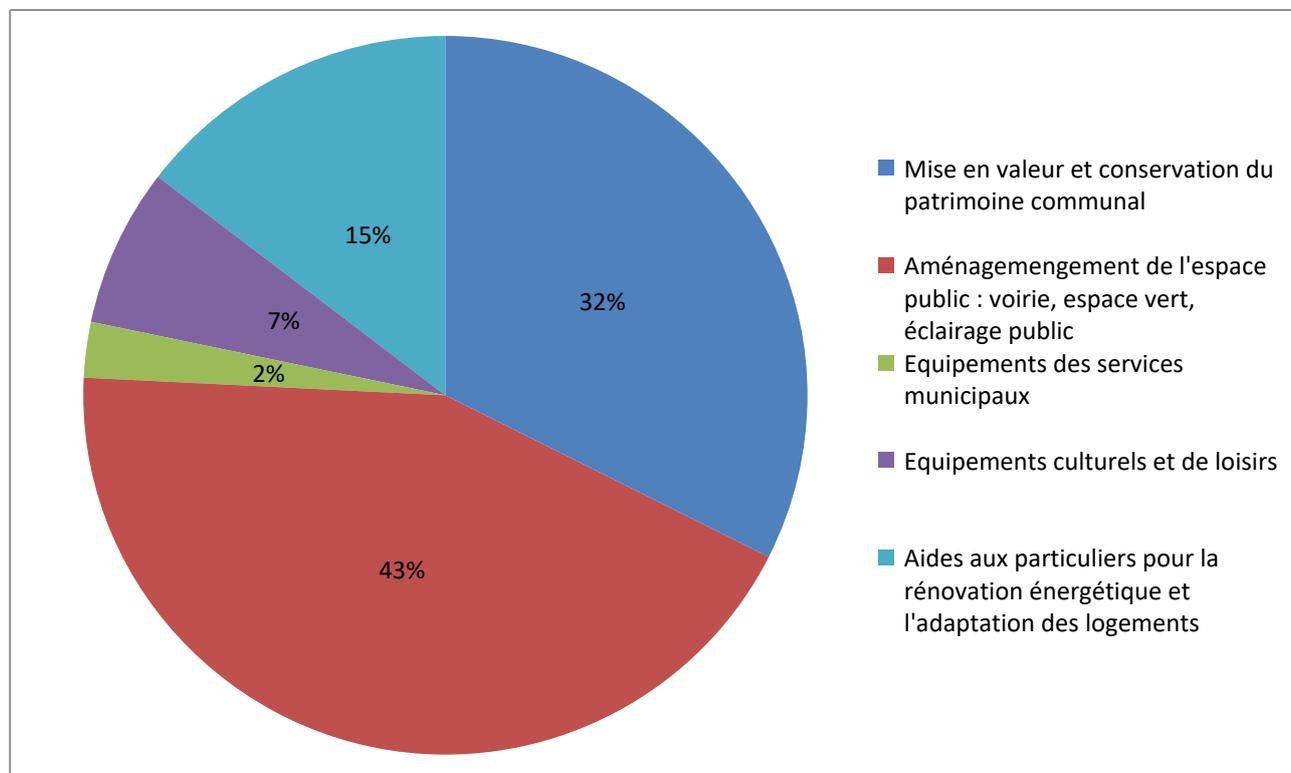
Les autres charges de gestion courante regroupent notamment la contribution de la collectivité au service départemental d'incendie de secours, les subventions aux associations et la participation du budget Principal à l'équilibre des budgets autonomes (budget CCAS et Caisse des Ecoles).

L'évolution des charges d'intérêts est contenue depuis plusieurs années du fait de la politique de désendettement. L'encours diminue et la commune a bénéficié de taux fixes et très bas sur les emprunts réalisés au cours du mandat précédent. La gestion active de la dette a permis de poursuivre la dynamique d'investissement sans alourdir les charges financières malgré la remontée du taux d'intérêt depuis deux ans.

Section d'investissement

Les dépenses d'équipements s'élèvent à 2 368 784.74€ en 2024 et à 4 744 069.66€ en 2023.

La répartition de ces dépenses en 2024 par secteurs d'intervention est la suivante :



Parmi les investissements, les plus significatifs de l'année 2024, peuvent être cités :

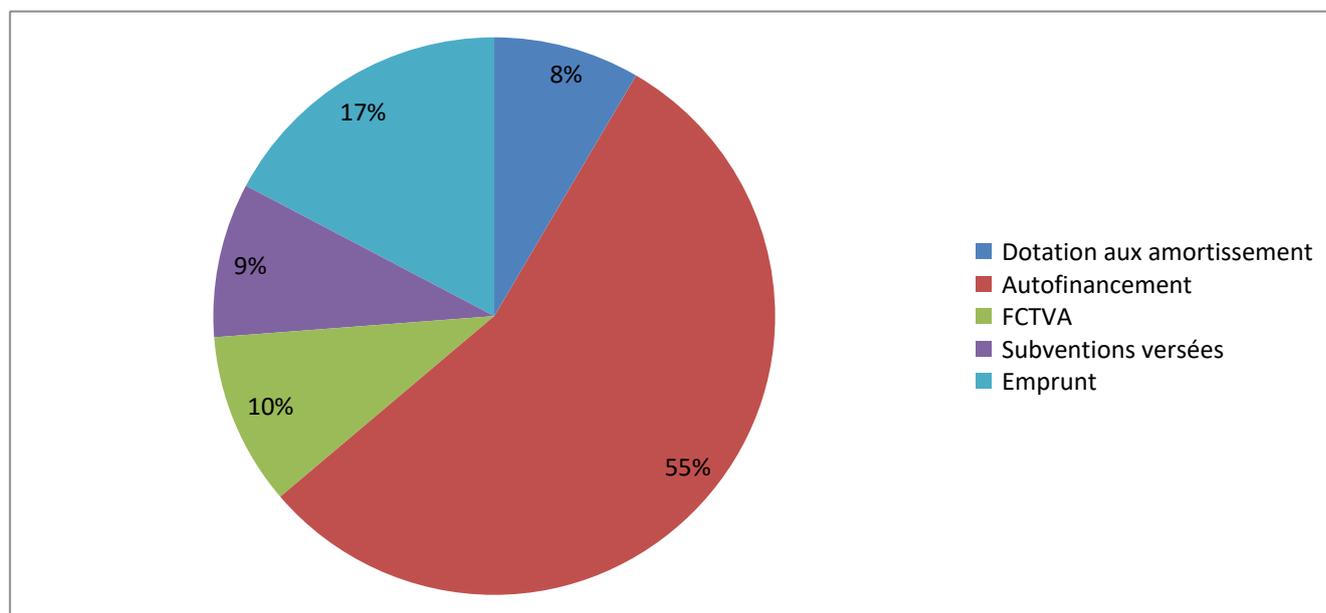
- Fin de la phase 3 de la réfection de la voirie des rues Edme Piot, Liberté, Eugène Guillaume, du Parc
- Travaux de voirie quartier des Castors : réfection des trottoirs et aires de stationnement
- Travaux de réfection des cours du musée Buffon
- Travaux intégrant la ludothèque au sein de la médiathèque
- Création d'un parking rue Auguste Carré
- Rénovation de l'habitat privé : opération pluriannuelle (2023-2028) d'amélioration de l'habitat privé et renouvellement urbain ; aides aux habitants pour la rénovation énergétique et l'adaptation des logements, pour la rénovation des façades, pour la primo accession à Montbard.

L'annuité de la dette en 2024 s'élève à 1 623 795.17€.

Le déficit reporté en 2024 s'élève à 4 410 983.85€

Le financement de ces dépenses est assuré par un autofinancement de 3 850 000€, par le FCTVA pour un montant de 695 786.31€, l'encaissement de subventions pour 623 014.85€, un emprunt de 1 200 000€, dotation aux amortissements à hauteur de 584 223.73€

La répartition par types de recettes en 2024 :



Le budget principal comporte deux budgets annexes :

Le budget eau et assainissement :

Est un budget à autonomie financière, c'est-à-dire financé par ses propres ressources liées à l'exploitation de l'activité.

En fonctionnement, les dépenses 2024 s'élèvent à 1 239 141€ HT, et les recettes à 1 337 986€ HT.

Les dépenses d'investissement 2024 s'élèvent à 519 913€ HT € dont 166 163.57€ HT de travaux sur les réseaux d'eau potable et eaux usées.

Le financement de l'investissement est assuré, par un emprunt de 200 000€, par la dotation aux amortissements d'un montant de 399 987€ et des subventions de l'Agence de l'eau pour 163 181€.

Le budget Lotissements :

Ce budget a été créé en 2017 lors de l'aménagement des deux petits lotissements aux Bordes. A ce jour, sur les 5 lots, 4 sont vendus.